

2 décembre 2024
Volume 47, numéro 2

LE LIEN



Mot de la présidente



Coupures en francisation, une directive ministérielle incohérente!

Le 22 novembre dernier, le CSS d'enseignement en francisation doivent se limiter à celles de 2020-2021. Ce sont ces nouvelles informations qui ont contraint les enseignantes et enseignants en francisation à le CSS à fermer prématurément les différents groupes de l'éducation générale des adultes la francisation.

la fermeture de tous les groupes à temps partiel ainsi que de 3 des 9 groupes à temps plein. Cette décision prendra effet le 6 décembre prochain.

Il est clair que derrière ces directives, il y a **des enjeux éminemment politiques**. Des interventions ont été effectuées par le président de la CSQ auprès des ministres concernés. Bernard Drainville, ministre de l'Éducation ne s'en mêle pas, alléguant que le dossier est sous la responsabilité de Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). De son côté, celui-ci répète toujours le même discours en affirmant que le Québec francise toujours autant, sinon plus de nouveaux arrivants et que les budgets sont au rendez-vous.

Même si l'équipe enseignante constatait la fermeture de groupes dans de nombreux autres centres de services scolaires de la province, elle espérait de tout cœur en être épargnée. L'indignation, la colère et la déception sont importantes. **Ce sont plus de 430 élèves qui seront touchés par l'arrêt de service de francisation.** 430 personnes que les enseignantes et enseignants accompagnent au quotidien, leur enseignant le français et leur transmettant les valeurs québécoises afin de leur permettre de mieux s'intégrer à notre société. Et voilà que tout s'arrête pour elles!

En effet, Francisation Québec référerait les élèves aux formations offertes par le MIFI. Le problème, c'est que si on exclut les cours en ligne, aucun service n'est offert dans plusieurs régions du Québec dont la nôtre. Le service est donc complètement à organiser tant au niveau de la recherche de locaux que du recrutement des formateurs. **POURTANT**, le service est en place depuis de nombreuses années dans les centres d'éducation des adultes, des locaux sont disponibles et une **équipe enseignante expérimentée est présente!** Cette décision ne sert personne, ni les élèves, ni le personnel enseignant, ni les entreprises, ni la société québécoise.

Rappelons qu'en juin dernier, une précision a été ajoutée aux règles budgétaires. Celle-ci visait à limiter le financement aux nombres d'heures enseignées en 2020-2021. À cette période, la pandémie sévissait et le nombre de nouveaux arrivants était donc très peu élevé. En août, le CSSBF avait alors pris la décision de financer une partie des heures à même d'autres mesures. Cette décision engendrait toutefois une réduction du nombre d'heures pour plusieurs enseignantes et enseignants qui voyaient leur contrat se terminer en avril.

La FSE a adopté un plan d'action visant à exercer une pression politique sur le gouvernement. Le SEBF s'inscrit dans ce plan. Nous vous invitons à démontrer votre **solidarité aux enseignantes et enseignants concernés**. Partageons les publications et accordons-leur notre soutien!

Des consignes ministérielles supplémentaires sont venues préciser l'interprétation à donner aux règles budgétaires. Il est maintenant clair qu'un CSS n'est pas autorisé à utiliser d'autres sommes pour financer le service de francisation. Les heures

Sonia

Modifications au RREGOP

Prolongation d'une retraite progressive

En suivi aux dernières négociations, la [Loi modifiant principalement des lois instituant des régimes de retraite du secteur public](#) (projet de loi n° 77) a été sanctionnée le 7 novembre dernier et vient modifier la *Loi sur le RREGOP* afin d'y ajouter, notamment, la mesure de prolongation de la retraite progressive.

La mesure

Possibilité de prolonger une entente de retraite progressive existante avant l'échéance initialement prévue de celle-ci¹;

- Pour les ententes se terminant au 30 juin 2024 et suivantes;
- La demande de prolongation doit être convenue par écrit **au moins six mois** avant l'échéance de l'entente initiale :
 - Mesure transitoire : pas de délai minimum de six mois pour les ententes dont **l'échéance initiale se termine entre le 30 juin 2024 et le 30 mars 2025**
- La durée de la prolongation possible sera entre un (1) an et cinq (5) ans (possibilité de plus d'une prolongation), tout en s'assurant que la durée totale de l'entente (incluant la ou les prolongations) **ne dépasse pas sept (7) ans**.

À noter

Une **entente écrite avec son employeur avant le 31 décembre 2024 sera nécessaire** afin de respecter le délai de six mois pour une prolongation d'une entente se terminant au **30 juin 2025**.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Camille Beauchemin, conseillère syndicale.

¹ Une entente de retraite progressive est d'une durée d'un (1) à cinq (5) ans. Cela ne sera pas modifié par la nouvelle mesure (il n'est pas possible de convenir d'une entente initiale de six ou de sept années).

Mouvement ACTES

Le Mouvement ACTES rassemble des centaines d'établissements, en particulier dans le secteur de l'éducation, de la petite enfance à l'université, qui travaillent ensemble à mettre en œuvre la **transition juste vers un monde plus écologique, pacifique, solidaire, et démocratique**. Le Mouvement valorise l'engagement des jeunes et des adultes en faisant connaître et reconnaître socialement leurs réalisations et leurs actions.

Le 26 novembre dernier a eu lieu la première rencontre du Comité ACTES Bois-Francs pour l'année 2024-2025. Le Comité a

alors dressé le bilan de la session nationale de la CSQ des 14 et 15 novembre 2024 et a brossé un portrait des activités locales telles que la **cueillette sélective** (goupilles de canettes, attaches à pain et capsules de bière) ainsi que de l'activité pédagogique **Un Arbre – Une Vie**.

Restez à l'affût; vous recevrez de l'information concernant ces sujets de la part des personnes déléguées dans les prochains mois!

Par Me Camille Beauchemin, conseillère syndicale



RAPPEL

Session de préparation à la retraite

L'AREQ-CSQ offre une session de préparation à la retraite aux personnes désirant prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2026.

Session en présentiel :

La date limite pour vous inscrire est fixée au 20 décembre 2024. Ne tardez pas; les places s'envolent rapidement!

Réservation de chambre : un bloc de chambres a été réservé par l'AREQ-CSQ à l'Hôtel Montfort de Nicolet. Vous pouvez réserver votre chambre en téléphonant à l'hôtel et mentionnez faire partie du groupe « AREQ des Bois-Francis ».

Endroit : Hôtel Montfort
1141, rue St-Jean-Baptiste
Nicolet (Québec)
J3T 1W4
Téléphone : 1-855-293-6262

Horaire de la session : le vendredi, 14 mars 2025, de 18 h à 21 h 45 et le samedi, 15 mars 2025, de 9 h à 16 h.

Frais d'inscription : 80 \$ pour les membres du Syndicat et 100 \$ pour la personne invitée, s'il y a lieu. Notez que vous n'aurez pas à payer les frais d'inscription sur place, car le Syndicat sera facturé après la session.

Les frais d'hébergement, de repas et autres sont à la charge des personnes participantes. Cependant, le SEBF accorde une somme de 150 \$ par membre pour favoriser la participation à cette rencontre. Les frais d'inscription sont couverts par le SEBF, à l'exception de ceux de la personne invitée qui seront déduits de la somme octroyée et la différence vous sera transmise après la session.

Session virtuelle :

Les cinq (5) ateliers de la session virtuelle se dérouleront au printemps 2025:

- 30 avril, 19 h à 20 h 30;
- 7 mai, 19 h à 20 h 30;
- 14 mai, 19 h à 20 h 30;
- 21 mai, 19 h à 20 h 30;
- 31 mai, 9 h à 11 h 30.

Prenez note que vous n'aurez aucun frais à déboursier pour la session virtuelle, car le Syndicat assume la totalité des coûts d'inscription.

Pour vous inscrire :
819-809-2206
secretariat@sebf-csq.ca



Savais-tu que...

En cas de décès d'un proche (conjoint(e), enfant, enfant mineur de sa conjointe ou son conjoint n'habitant pas sous le même toit, père, mère, frère, sœur, beaux-parents, grands-parents, beau-frère, belle-sœur, bru, petits-fils ou petite-fille), l'enseignante ou l'enseignant a droit à un congé spécial sans perte de traitement* qui peut être pris au choix de l'enseignante ou de l'enseignant :

- à compter de la date du décès (avec possibilité de conserver une seule des journées afin d'assister à la cérémonie soulignant le décès) **OU**
- à l'inclusion du jour de la cérémonie soulignant le décès.

Afin de prendre une décision éclairée, il est important de vous informer avant de débiter la première journée de congé.

***La durée du congé varie en fonction du lien de parenté.**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre [fiche syndicale](#).

Comités écoles EHDAA

La convention collective prévoit deux comités pour les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA), soit le comité paritaire au niveau du Centre de services et le comité EHDAA au niveau de l'école.

Ce comité est formé d'enseignants, de la direction de l'école, et il est possible d'inviter au besoin un membre du personnel professionnel ou du personnel de soutien.

Les travaux du comité école EHDAA privilégient le consensus entre les enseignants et la direction. Si cette dernière n'est pas d'accord avec une recommandation des enseignants, elle doit en indiquer les raisons par écrit. La direction ne peut se présenter au comité avec des projets déjà ficelés et demander seulement l'accord des enseignants.

Un minimum de trois rencontres dans l'année scolaire est recommandé afin de répondre aux mandats du comité. Idéalement, une en début d'année, une en milieu d'année pour s'ajuster au besoin et une au printemps, où le comité émet ses recommandations sur les besoins de l'école pour l'année suivante.

En cette fin novembre, votre comité école EHDAA devrait avoir déjà tenu sa première rencontre de l'année. Si ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à interpeller votre direction à ce sujet!

Par Marie-Andrée Carisse, vice-présidente

ALERTE CONCOURS!

Application MaCSQ; courez la chance de gagner une Apple Watch!



En septembre dernier, nous vous avons présenté la nouvelle application MaCSQ. Grâce à cette application, vous avez accès à une panoplie de documents pertinents, dont votre carte de membre, en plus des dernières nouvelles du SEBF, de la FSE ou de la CSQ. En créant votre profil d'utilisateur, vous serez en mesure de consulter en un clic du contenu personnalisé. L'utilisation de l'application MaCSQ s'inscrit comme une expérience unique dans le monde syndical. La Centrale réaffirme ainsi son engagement en poursuivant la modernisation et l'amélioration de la communication entre ses membres. Téléchargez-la dès aujourd'hui et courez la chance de gagner une **Apple Watch!** Le concours est en vigueur jusqu'au **15 janvier 2025 à midi**.

Offensive professionnelle et pédagogique Incivilités—suivi du sondage



En octobre dernier, les membres de la FSE ont été invités à compléter un sondage sur l'incivilité dans le cadre de la relance de l'offensive professionnelle et pédagogique. **333** enseignantes et enseignants du SEBF ont participé à la consultation. Les résultats sont parlants; **81,9 %** de nos membres dénoncent une augmentation des incivilités dans leur établissement dans les deux dernières années. Parmi les incivilités les plus fréquentes, nous notons les incivilités verbales, les dérangements, le langage non-verbal et le manque de considération.

Le message est très clair; ces incivilités nuisent grandement à la tâche enseignante, entraînant une surcharge de travail et une perte de motivation de la part des enseignants. Les impacts se répercutent aussi sur les élèves en nuisant à la concentration et en diminuant le temps accordé aux apprentissages. Il est temps d'agir concrètement pour rétablir un climat propice aux apprentissages! **Nous vous invitons à remplir en grand nombre le sondage sur l'évaluation des apprentissages qui sera disponible jusqu'au 6 décembre 2024.**

Par Sonia Boisvert, 2^e vice-présidente

Une autre édition réussie de la fête des retraitées et retraités!

La magie a encore une fois opéré le 22 novembre dernier alors que s'est tenue notre fête des personnes retraitées au Complexe Le 905. Notre comité organisateur, composé de Sonia Boisvert, Nathalie Bourgeois et Pascal Garceau, a travaillé d'arrache-pied afin de faire de cette soirée un événement mémorable pour 18 de nos enseignantes et enseignants qui ont pris le chemin de la retraite en 2023-2024. Surprises, ballons, dorures, musique et plaisir ont été au rendez-vous. Nous tenons d'ailleurs à remercier FDS Événements pour l'animation de la soirée. Le conseil d'administration du SEBF tient à féliciter toutes les enseignantes et enseignants retraités de l'année scolaire passée: Marie-Claude Bédard, Martine Béliveau, Yves Belzile, Jocelyn Bergeron, Suzanne Canuel, Julie Cormier, Serge Côté, Nathalie Demers, Karyne Duhaime, Éleine Grenier, Josée Lupien, Alain Masse, Claude Nadeau, Yves Payette, Caroline Pilon, Guylaine Plante, Caroline Proulx, Martine Simoneau, René Tardif, Sandra Tardif, Hélène Thibodeau, Raymond Veilleux et notre ancienne présidente, Nancie Lafond.



Nos retraitées et retraités 2023-2024 en compagnie de Sonia Laliberté, Marie-Andrée Carisse et Sonia Boisvert

Suivez l'actualité du SEBF sur
notre page Facebook.

